

Commission de sélection pour le recrutement d'un Membre du CP la CNCMP

La commission de sélection composée des personnes ci-dessous, chargée de vérifier la recevabilité des candidatures et de dresser la liste des candidats admissibles à l'entretien pour le recrutement d'un membre du comité permanent pour la CNCMP, s'est réunie du 16 au 17 février 2022 dans les locaux de la commission nationale de Contrôle des Marchés publics.

La commission a commencé par établir la grille d'évaluation suivante:

1. Formation académique : 40 points
2. Expérience générale : 10 points
3. Expérience spécifique : 20 points
4. Langues et Informatique : 10 points
5. Entretien orale : 20 points.

1. Formation académique

Diplômes	Notes
Doctorat en Administration, Economie, Gestion, Finance, Droit ou tout autre profil dont la compétence est jugée nécessaire	40
BAC +5 en Administration, Economie, Gestion, Finance, Droit ou tout autre profil dont la compétence est jugée nécessaire	38
Inférieur à Bac + 5	Eliminatoire

2. Expérience générale

Année d'expérience (N)	Notes
$N \geq$ à 10 ans	10
$N <$ à 10 ans	Eliminatoire

3. Expérience spécifique

Année d'expérience (N)	Notes
$N \geq$ à 5	20
$N <$ 5	Eliminatoire



4. Langues et Informatique

a) Langues

AR + FR + AN : 05

AR + FR : 2,5

AR + AN : 2,5

b) Informatique

Bonne connaissance de l'outil informatique : 05

Sur la base du dépouillement et application de la grille d'évaluation la commission recommande de faire passer à l'entretien les candidats suivants

N°	Noms et prénoms
2	Zen Abdîn sidi
6	Enouar sadatt yarba
7	Mohamed /abdellahi
8	Cheikh saleck
9	Ahmedou el-mane abdawa
10	Sylla boubou
11	Ahmedou sidi mohamed med el jeilany
13	Doudou mamadou Sall
18	Elarbi sidi med jiyed
19	El hadrami tourad
21	Oumou Mamoudou Athie
23	Youssouf KEBE
24	Fatimetou Aghrabatt
27	Mohamed el hadi tolba

Les intéressés doivent se présenter mercredi 23 février 2022 à 10H00 dans les locaux de la CNCMP munis des originaux des documents de leurs dossiers de candidatures.

Les candidats N0 9 et 19 doivent en plus des pièces susmentionnées présenter les attestations justifiantes leurs expériences spécifiques.